

Association Syndicale Libre du Domaine des Hautes Bruyères

2 rue Féron Bousely, 95130 FRANCONVILLE

<http://hautes.bruyeres.free.fr>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Délibérations

A 20h15, le 22 septembre 2021, s'est ouverte, dans la grande salle du Centre Socio-Culturel de l'Epine Guyon, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale Libre du Domaine des Hautes Bruyères. En cette période d'épidémie toutes les mesures sanitaires obligatoires et recommandées ont été mises en place.

L'ordre du jour défini sur la convocation a été examiné point par point.

1. Constitution du bureau de l'Assemblée

Président : Emmanuel ELALOUF
Secrétaire : Julie CARAMELLE
Scrutateurs : Jean CLEAREN et Nicolas FATOUT

Le président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée. Sur les 129 propriétaires, 73 sont présents ou dument représentés (30 propriétaires présents et 43 pouvoirs), permettant à l'Assemblée de délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Personne ne s'opposant à la constitution du bureau ainsi formé, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que de nouveaux propriétaires sont arrivés depuis notre dernière AG et leur souhaite la bienvenue.

2. Rapport d'activité du bureau pour l'exercice 2020

Cette année, l'antenne collective a nécessité pour son bon fonctionnement deux interventions distinctes. Il a été expliqué, lors de l'assemblée, l'obligation par l'ASL de garantir son état de marche si au moins une personne du domaine requiert son usage.

3. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2020

Une présentation des comptes, disponible sur le site de l'ASL et disponible sur place en version papier, a été commentée par M. Hubert, trésorier.

L'exercice présente un excédent de 401,86 €. Les réserves de l'association au 31/12/2020 s'élevaient à 24098,32 €, soit environ un an de budget de fonctionnement, ce qui est une pratique recommandée pour les associations comme la nôtre.

Les comptes de l'exercice 2020 sont approuvés à l'unanimité.

4. Quitus au bureau pour sa gestion 2020

Quitus est donné à l'unanimité au bureau pour sa gestion au cours de l'exercice 2020.

5. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2021

La proposition budgétaire présentée reconduit les éléments de charges habituels, c'est-à-dire l'entretien des espaces verts et des futaies, le fonctionnement de l'antenne collective, les assurances et les frais de fonctionnement dont la location de la salle où nous nous réunissons pour l'AGO.

A l'unanimité le budget est approuvé.

6. Approbation de la cotisation 2021

La proposition de porter la cotisation à **175 €** est adoptée par 73 voix pour.

Les propriétaires devront s'acquitter du paiement de leur cotisation avant le **31 Octobre 2021**. Le bureau de l'ASL s'excuse pour ce court délai et remercie les membres de l'ASL de leur compréhension pour n'avoir pu organiser cette assemblée générale plus tôt dans l'année. Il serait souhaitable revenir à une date dans le premier semestre de l'année 2022 pour la prochaine AGO si le contexte sanitaire et social le permet.

7. Questions et sujets divers

Le bureau de l'ASL actuel lance un appel à candidatures pour le rejoindre ; des postes d'adjoints sont vacants. Merci aux propriétaires qui offriront quelque investissement au domaine et aux intérêts communs.

Concernant l'entretien des espaces verts, un membre de l'assemblée fait remarquer qu'avec la pose de nouveaux plots rue Féron Boussey il y a une surface moindre à entretenir et que le contrat pourrait être renégocié.

Une propriétaire présente évoque le fait de renégocier le contrat d'assurance auprès de MMA pour un meilleur tarif.

L'entretien personnel des clôtures et des haies, pour lequel le bureau de l'ASL avait déjà alerté les propriétaires lors de l'AG de 2020, doit faire l'objet d'un effort collectif de chacun d'entre nous, pour vivre harmonieusement et selon le cahier des charges du domaine. Plusieurs plaintes ont été reçues ; de ce fait le bureau compte signaler aux propriétaires concernés qu'ils se doivent d'entretenir correctement leurs jardins.

Une propriétaire demande si elle a la possibilité d'ôter définitivement son balcon, ce qui n'est pas possible. Le bureau précise néanmoins qu'il est envisageable de choisir un balcon en aluminium qui respecterait tout de même l'identité du domaine.

Les travaux au sein du domaine sont soumis au Plan Local d'Urbanisme ; pour les clôtures il s'agit de faire une demande préalable en mairie (service voirie). Ils doivent également correspondre au cahier des charges du domaine des Hautes Bruyères. Le président rappelle donc qu'un accord du bureau de l'ASL est nécessaire avant d'entreprendre des travaux. Néanmoins le bureau se montre relativement souple.

Un membre présent fait état d'attroupements nocturnes fréquents à la deuxième entrée du domaine (côté EDF) ; une intervention serait du ressort de la police municipale.

Mr Luis Cameirao demande si quelqu'un aurait des suggestions pour alimenter le site internet dont il s'occupe : <http://hautes.bruyeres.free.fr> . On peut y trouver entre autres les convocations et procès-verbaux des assemblées générales ainsi que des recommandations d'artisans divers.

Mr Cameirao encore fait un compte-rendu de la réunion publique qui s'est tenue le 17/09/2021 à propos des travaux de réfection de la rue Féron Bousely ; ces derniers vont débiter d'ici peu et s'étendre sur 4 à 8 semaines. Les trottoirs vont être égalisés des deux côtés (la largeur de chaussée sera conservée) et le plateau ralentisseur devrait être refait. L'accès et le stationnement seront conservés. Pour rappel la chaussée ainsi que les trottoirs à l'intérieur du (à l'instar des éclairages) domaine ont été rétrocédés à la municipalité.

L'action collective concernant les fissures sur les maisons relevant éventuellement de la sécheresse de l'été dernier est en cours. Les propriétaires ayant contactés leurs assurances sont en attente du passage ou du compte-rendu de l'expert.

Le Président rappelle l'existence des conseils de Quartier et invite les propriétaires à y prendre part.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, le président lève la séance à 21h40.

le président
E. Elalouf

la secrétaire
J. Caramelle

les scrutateurs
J. Claeren N. Fatout